

**PREFECTURE DU HAUT-RHIN**

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT  
MO

**A R R E T E**

N° 960.429 du 22 MARS 1996 portant  
modification du comité de gestion compétent pour la protection  
des biotopes de tétraonidés

**LE PREFET DU HAUT-RHIN**  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Rural et notamment ses articles R 211-12 et suivants ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 951947 du 5 octobre 1995 portant réorganisation  
des comités de gestion compétents pour la protection des biotopes de  
tétraonidés ;
- VU la proposition de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace  
du 1er mars 1996 ;
- SUR proposition du SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DU HAUT-RHIN ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er -**

L'article 2 instituant un comité consultatif de gestion compétent pour la  
protection des biotopes de tétraonidés est complété comme suit :

- Collectivités territoriales et services rattachés  
\* Le Président du Conseil Régional ou son représentant

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution  
du présent arrêté.



POUR AMPLIATION  
Pour le Préfet,  
et par délégation  
Le Chef de Bureau

*Dominique RENGER*

COLMAR, le

Le Préfet,

22 MARS 1996

Pour le Préfet,  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Signé : J. G. CHENET

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*